

*Imperatori Caesari L. Septimio Severo Pio Pertinaci Augusto, pontifici maximo, consuli III, Parthico maximo, Arabico, Adiabenico [et C. Fulvio Plautiano, praefecto praetorio, clarissimo viro, consuli II, adfni] dominorum nostrorum duorum imperatoris Caesaris L. Septimii Severi Pii Pertinacis Augusti, et imperatoris M. Aurelii Antonini pii felicitis Augusti, Parthi-
corum maximorum, Arabicorum, Adiabenicorum.....*

« A l'empereur César Lucius Septime Sévère Pius Pertinax Auguste, souverain « pontife, consul trois fois, Parthique très grand, Arabique, Adiabénique, et (à « Caius Fulvius Plautianus, préfet du prétoire, clarissime, consul deux fois, « parent) de nos maîtres l'empereur César Lucius Septime Sévère Pius Pertinax « Auguste, et l'empereur Marcus Aurelius Antonin pieux, heureux Auguste, « Parthiques très grands, Arabiques, Adiabéniques..... »

On voit par cette lecture que la lacune résultant du martelage intentionnel des deux lignes qui viennent après la première mention des noms de Septime Sévère aurait été remplie par les noms de Plautien, le célèbre préfet du prétoire dont la fille fut mariée à Caracalla. Il convient d'exposer les motifs qui nous paraissent justifier l'adoption de cette restitution de préférence à celles qu'eussent pu fournir les noms d'Albin ou de Géta.

D'abord deux choses sont principalement à remarquer. Les lignes martelées se trouvent placées entre la première et la seconde mention des noms et titres de Septime Sévère, par conséquent avant les noms et titres de Caracalla qui ne viennent qu'après la répétition de ceux de son père; de plus, Caracalla est qualifié non seulement des titres d'empereur et d'Auguste par lesquels Septime Sévère l'avait associé à la dignité impériale en 198, mais aussi de celui de *pius* qu'il ne reçut pas avant 201, et de celui de *felix* qu'il n'eut qu'un peu plus tard, à une époque demeurée incertaine, toutefois antérieure à 205. L'inscription a donc dû être gravée au plus tôt entre 201 et 205, et il ne peut pas y avoir été question d'Albin défait et tué en 197.

Ne pourrait-il pas y avoir été question de Géta, dont les noms ont été, comme on sait, effacés sur les monuments, lorsque, au bout d'une année et quelques jours de règne commun avec son frère, il eut été assassiné par celui-ci au commencement de 212? Géta était plus jeune que Caracalla; il n'avait encore aucun titre, lorsque déjà avait été donné à Caracalla le titre de César, et il n'était lui-même que César, que déjà Caracalla avait les titres d'empereur et d'Auguste. Sur les monuments où figurent ses noms avec ceux de son père et de son frère, ils prennent toujours rang, non pas immédiatement après ceux de Septime Sévère, mais après ceux de Caracalla. D'un autre côté, il ne paraît pas avoir jamais eu assez de puissance réelle pour qu'une statue lui eût été élevée conjointement avec son père à l'exclusion de son frère aîné. Il n'y a donc pas apparence que la lacune qui nous occupe ait primitivement contenu les noms de Géta.

Mais alors, s'il ne peut pas s'être agi d'Albin, mort longtemps avant l'érection du monument décoré de l'inscription, ni de Géta parce que ses noms n'eussent pas